

Fiche info financière - Assurance-Vie ⁽¹⁾

BÂLOISE INVEST ⁽²⁾

Type d'assurance-vie	Contrat d'assurance vie dont le rendement est lié à des fonds d'investissements en unités de compte.																														
Garanties	<p>Prestation en cas de vie: valeur de rachat du contrat sous forme de capital.</p> <p>Prestation en cas de décès: valeur de rachat du contrat sous forme de capital.</p>																														
Public cible	Ce produit s'adresse aux investisseurs ayant un profil prudent à dynamique, selon les fonds choisis.																														
Fonds	<p>Le preneur d'assurance a la possibilité de choisir entre 4 fonds d'investissement externes en fonction de son profil de risque et de ses objectifs en termes de placement:</p> <ul style="list-style-type: none"> BFI C-QUADRAT ARTS CONSERVATIVE (EUR) Compartiment dont la stratégie d'investissement privilégie les obligations en autorisant un maximum de 30% d'actions. Ce type de compartiment convient à un public prudent et qui compte investir sur une période de 3 à 5 ans. Classe de risque: 3 (1: moins risqué – 7: plus risqué) BFIC C-QUADRAT ARTS BALANCED (EUR) Compartiment dont la stratégie d'investissement privilégie un équilibre entre les obligations et en autorisant un maximum de 60% d'actions. Ce type de compartiment convient à un public qui accepte de prendre des risques modérés et qui compte investir sur une période de 5 à 7 ans. Classe de risque: 4 (1: moins risqué – 7: plus risqué) BFIC C-QUADRAT ARTS DYNAMIC (EUR) Compartiment dont la stratégie d'investissement privilégie des investissements à raison de 95% maximum dans des actions. Ce type de compartiment convient à un public qui recherche la performance en acceptant une réelle exposition au risque et qui compte investir sur une période de 7 à 10 ans. Classe de risque : 4 (1: moins risqué – 7: plus risqué) Carmignac Sécurité A EUR Acc Ce compartiment est investi en obligations et créances libellées en euros. Ce fonds propose une volatilité réduite sur des horizons de placement de 1 à 3 ans. Classe de risque : 2 (1: moins risqué – 7: plus risqué) 																														
Rendement	<p>Le rendement est lié au choix du/des fonds d'investissement. Aucune garantie de rendement n'est donnée par Baloise Vie Luxembourg S.A. Le risque financier est supporté par le preneur d'assurance.</p> <p>Date de lancement: 13/02/2012</p> <p>Performance annualisée des fonds au 01/09/2016</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>Sur 3 ans</th> <th>Sur 5 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservative</td> <td>5,19%</td> <td>9,87%</td> <td>0,24%</td> <td>5,59%</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Balanced</td> <td>7,62%</td> <td>11,71%</td> <td>0,63%</td> <td>6,37%</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Dynamic</td> <td>12,12%</td> <td>10,80%</td> <td>-2,03%</td> <td>5,78%</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Carmignac Sécurité A</td> <td>12,12%</td> <td>1,50%</td> <td>0,91%</td> <td>2,16%</td> <td>1,29%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.</p>		2013	2014	2015	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Conservative	5,19%	9,87%	0,24%	5,59%	-	Balanced	7,62%	11,71%	0,63%	6,37%	-	Dynamic	12,12%	10,80%	-2,03%	5,78%	-	Carmignac Sécurité A	12,12%	1,50%	0,91%	2,16%	1,29%
	2013	2014	2015	Sur 3 ans	Sur 5 ans																										
Conservative	5,19%	9,87%	0,24%	5,59%	-																										
Balanced	7,62%	11,71%	0,63%	6,37%	-																										
Dynamic	12,12%	10,80%	-2,03%	5,78%	-																										
Carmignac Sécurité A	12,12%	1,50%	0,91%	2,16%	1,29%																										
Frais	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'entrée: maximum 2% - Frais de sortie: néant - Frais de gestion directement imputés au contrat, en pourcentage de l'épargne accumulée: 1% - Indemnité de rachat: néant 																														

Frais (suite)	- Frais en cas de transfert de fonds: un arbitrage gratuit par année civile. Pour tout arbitrage supplémentaire, nous appliquons des frais de 0.5% de la valeur en euro des unités désinvesties, plafonnés à 750€.
Souscription	A tout moment
Durée	La durée du contrat est libre et choisie par le preneur d'assurance. Le contrat prend fin anticipativement en cas de rachat total ou de décès de l'assuré.
Valeur d'inventaire	Les valeurs d'inventaire des trois fonds sont publiées sur le site web: www.baloise-fund-invest.com
Prime	Le versement des primes est libre. Le preneur indique le compartiment dans lequel sa prime doit être investie Le montant minimum pour le premier versement est de 10.000 €. Des versements complémentaires sont possibles à partir de 5.000 €.
Fiscalité (résidents luxembourgeois)	<ul style="list-style-type: none"> • Au Grand-Duché de Luxembourg, il n'y a pas d'impôts sur les primes des contrats d'assurance-vie. • Le présent contrat ne peut bénéficier des déductions fixées aux articles 111 et 111 bis LIR • L'article 115.17 L.I.R. précise que sont exempts de l'impôt sur le revenu, le capital et la valeur de rachat touchés du chef d'un contrat d'assurance contracté à titre individuel en cas de vie, d'invalidité ou de décès. • Les prestations perçues en cas de décès d'un assuré luxembourgeois sont soumis le cas échéant aux droits de succession. • Conformément aux articles 16, 17 et 18 de la loi du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession, au décès d'une personne assurée résidant en dernier lieu au Grand-Duché de Luxembourg, Baloise Vie Luxembourg SA communiquera à l'Administration luxembourgeoise de l'Enregistrement et des Domaines, le nom des bénéficiaires du contrat ainsi que le montant des prestations versées.
Rachat	<p>Le rachat peut être partiel ou total sur le compartiment du fonds d'investissements choisi par le preneur d'assurance.</p> <p>On tient compte de la prochaine valeur de l'unité de compte qui suit la date de réception par Baloise Vie Assurances de la demande de rachat dûment complétée et signée.</p> <p>Rachat partiel</p> <p>Le rachat partiel est possible à tout moment, le preneur d'assurance peut prélever un montant minimum de 750 €. Une épargne minimale de 5.000 € doit subsister dans le compartiment.</p> <p>Rachat total</p> <p>Le rachat total est possible à tout moment. Il met fin au contrat.</p>
Information	<p>Le preneur d'assurance reçoit annuellement un état périodique arrêté au 31 décembre, lui indiquant l'épargne accumulée à cette date.</p> <p>Pour toute information concernant les fonds, le preneur se référera au site web: www.baloise-fund-invest.com www.carmignac.lu</p>

⁽¹⁾ Cette fiche d'information ne constitue en aucun cas un document contractuel.

⁽²⁾ Cette «fiche info financière assurance-vie» décrit les modalités du produit qui s'appliquent le 1^{er} mars 2016.

Disclaimer

Baloise Vie Luxembourg S.A. ne garantit ni la préservation du capital ni son rendement. La valeur des contrats liés à des fonds d'investissement peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution sur les marchés financiers des actifs sous-jacents composant les fonds auxquels est lié le contrat.

www.baloise.lu

Baloise Vie Luxembourg S.A. | Siège social : 23, rue du Puits Romain, Bourmicht, L-8070 Bertrange | Boîte postale 28, L-2010 Luxembourg
Société Anonyme de droit luxembourgeois | R.C.S. Luxembourg B 54 686 | Matricule 1996 2205 790 | N° TVA LU 16 74 29 20